

CANTON DU VALAIS
ARRONDISSEMENT V

COPIE

COMMUNE DE SIERRE

CADASTRE FORESTIER

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE:

Constatation définitive de la forêt selon art. 10 al.2 de la loi fédérale sur les forêts

Légende:

Forêt:

Plan de zone:

Constatation définitive de la forêt, concernant uniquement les zones de construction et leurs environs, avec piquetage et relevé de géomètre.

Périmètre de la zone à bâtir

Homologué par le Conseil d'Etat
- 6 DEC 2006
en date du
Droit de sceau Fr.
L'atteste:
Le chancelier d'Etat

Le géomètre:

L'ing. forestier:

L'inspecteur d'arrondt. V
du service des forêts et
du paysage:

La Commune:

Sierre, le 20.04.06
RAYMOND RUDAZ
Géomètre officiel

Venthône, le 20.04.06
CHRISTOPH FREI
Ing. forestier EPFL/SA
D'ARRONDISSEMENT
3973 VENTHÔNE

Bramois, le
04.06.2006
Sierre, le
04.06.2006

Plan cadastral 26

1178

Plan cadastral mis à jour 01 avril 2006

Vers. DATE DESSIN CONTROLE

Etabi. 20.04.06 PG CT

a

Modif.

Fichier : 1178d012.dwg

Format : 1.05m2

